

Nom de l'élève :	Classe actuelle :
Prénom de l'élève :	Numéro :

Langue moderne I : **Néerlandais**

Immersion

Formation commune	Religion	2
	Français	5
	Mathématiques	5
	Étude du milieu *	4
	Sciences *	3
	Langue moderne I Néerlandais	4
	Éducation physique	3
	Éducation par la technologie	1
	Éducation plastique	1

Date	___ / ___ / 2026
------	------------------

Signature de l'élève	
----------------------	--

Signature des parents	
-----------------------	--

Activités complémentaires	Choix de l'élève	AC2	AC3	AC4	AC5
	Latin	3			
	Initiat. à la cult. antique — Grec	1			
	Sciences		2	2	2
	T. D. Mathématiques		2		
	Socio-économie			2	
	Expression plastique				2

* Ce cours est dispensé en néerlandais pour les élèves en immersion.

La direction se réserve le droit de supprimer ou de modifier une grille de choix des options en fonction d'impératifs — comme le nombre d'élèves inscrits dans une option et la construction de la grille horaire — difficilement prévisibles à ce jour. Les parents et les élèves concernés en seront avertis dès que possible.

Sauf décision du conseil de classe en délibération d'une AOC (redoublement) ou d'une option formellement déconseillée par le conseil de classe, les changements d'options après le dernier jour d'année scolaire (vendredi 3 juillet 2026) ne sont pas garantis.

Après cette date,

toute demande de changement d'options requiert :

- l'introduction de la part des parents d'une motivation écrite et d'un nouveau document de choix d'options auprès de la directrice adjointe, M^{me} Van Eechaute ;
- une rencontre de l'élève avec la directrice adjointe, M^{me} Van Eechaute.

Si la demande est acceptée, le changement d'options prendra effet le lundi suivant, à partir du lundi 7 septembre 2026.